

fais une cause type—les exigences spéciales se lisent comme ceci:

Pour occuper ce poste, il faut savoir l'anglais, mais la connaissance du français constituera un avantage pour les candidats.

Donc, pour occuper ce poste, il faut savoir l'anglais, mais la connaissance du français constituerait un avantage pour les candidats! Eh bien! monsieur le président, c'est là du bilinguisme à l'eau de rose!

Je constate que dans ce cas spécifique, un autre candidat était parfaitement bilingue, alors que celui-là était imparfaitement bilingue. Leur compétence semblait être égale—au moins chez trois ou quatre des candidats—avec la différence que celui-là, depuis peut-être six, sept, huit mois ou un an, on l'a averti de se préparer, de suivre certains cours pour se qualifier, que le poste serait ouvert, justement, parce que le titulaire actuel doit prendre sa retraite d'ici quelques semaines.

Mais d'autres candidats, qui sont de langue française et parfaitement bilingues, qui auraient voulu avoir l'avantage de suivre les mêmes cours, n'ont pas pu les suivre, parce que leurs supérieurs leur ont dit: Vous comprenez, le soir, je donne des cours, c'est de l'anglais; vous n'avez pas besoin de suivre ces cours-là et vos chances sont aussi bonnes. Mais au moment de la nomination, celui qui a suivi cinq ou six cours superficiels, qui a réussi à se faire donner certaines connaissances, est classé au Service civil comme plus compétent que les autres, même s'il ne l'est pas, ne serait-ce que pour cette question qu'il n'est pas convenablement bilingue; je ne dis pas parfaitement bilingue, mais convenablement bilingue.

Je ne voudrais pas faire perdre l'emploi de qui que ce soit parce qu'il n'est pas convenablement bilingue, mais je voudrais savoir si la politique du gouvernement est une chose réelle, une chose qui doit être observée ou si ce n'est que de la poudre aux yeux, dans les cas où les chefs de service des différents ministères peuvent se permettre de protéger leurs amis en les prévenant quelques mois d'avance de faire telle ou telle chose pour se qualifier et ainsi contourner la politique gouvernementale. Il me semble que pour un poste comme celui-là, où au moins 65 p. 100 des employés—et je ne parle pas des clients—sont de langue française, il faudrait que le directeur de la production soit bilingue.

Monsieur le président, je mentionne ce cas-là d'une façon constructive, et je voudrais bien qu'on comprenne que je ne suis pas en train d'essayer de soulever un grief simplement pour chercher noise au gouvernement.

Je suis convaincu que le gouvernement veut sincèrement élaborer une législation pour reconnaître dans les faits cette question qui était peut-être discutable, qu'il y a ici deux peuples fondateurs, mais au niveau des chefs de service, dans différents ministères, il y a des gens qui contrecarrent la politique du gouvernement.

Alors, j'attire l'attention du ministre, que je pense bien disposé. Je mentionne un cas typique, mais j'en ai une douzaine d'autres concernant d'autres ministères, où la protection interministérielle des chefs de service élimine des gens qui sont parfaitement bilingues, et ce sous toutes sortes de prétextes, sous toutes sortes de fausses représentations, de sorte que cette politique gouvernementale n'est pas respectée.

Je n'exige pas de réponse de l'honorable ministre ce soir, parce que je réalise que je lui soumets un cas dont il n'est peut-être pas au courant. Je suis à sa disposition pour lui donner plus de renseignements et je lui dis qu'il y a des cas comme celui-là dans d'autres domaines.

Je suis d'avis que cette question est beaucoup plus importante qu'on ne le pense, parce que si la politique gouvernementale de reconnaître, dans les faits, le bilinguisme au sein de la Fonction publique n'est pas respectée, la confiance de cette partie de la population de langue française qui veut essayer de trouver un moyen de concilier les deux éléments raciaux pour empêcher une division du Canada sera sapée à sa base, et il sera excessivement difficile, après, d'établir un climat de bonne entente, quand le gouvernement voudra proposer une mesure constructive visant à consolider l'avenir de la Confédération canadienne.

[Traduction]

M. Nasserden: Monsieur le président, le ministre devrait répondre aux questions qui ont été posées, avant qu'on adopte les crédits 6c et 7c. Si les fonctionnaires installés dans les tribunes ne peuvent pas fournir ce soir ces réponses, nous devrons remettre à demain l'examen de ces crédits et passer tout de suite à d'autres travaux. J'aimerais qu'on réponde à ces questions avant l'adoption de ces crédits.

● (9.30 p.m.)

[Français]

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je dois d'abord répondre à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain).

En ce qui a trait à la question des limites des zones désignées, je crois qu'il comprend bien que ces limites sont déterminées par le